Mineurs étrangers : Bientôt une «réforme» pour mieux les répartir sur le territoire français

26/02/2013 à 18h44

Le gouvernement peaufine une réforme de l'accueil des mineurs étrangers sans famille qui vise à soulager les finances des départements vers lesquels ils affluent, a-t-on appris aujourd'hui de sources concordantes. Le ministère de la Justice a préparé une circulaire sur les mineurs étrangers isolés, a dit Pierre Henry, directeur général de l'association France Terre d'Asile (FTA), qui a eu accès à une version de travail du document.

De 7 à 8000 mineurs étrangers vivent seuls en France. **Ils ont droit à une protection au même titre que tous les mineurs en situation de fragilité**.
Selon ce texte, l'Etat prendra en charge le jeune pendant les cinq jours suivant son arrivée en France, le temps d'évaluer son âge. A l'issue de cette période, si la minorité est avérée, il sera affecté à un département en vue d'une répartition de ces mineurs sur tout le territoire. […] Compétents en matière de protection de l'enfance, les conseils généraux sont chargés de financer leur scolarisation et leur hébergement. Mais leur concentration géographique fait peser une charge lourde sur certains départements, comme la Seine-Saint-Denis, Paris ou le Pas-de-Calais.
Le Figaro (Merci à Zatch)